

Le conseil de communauté s'est réuni le jeudi 20 avril, à 20H30 à l'espace « les Châtaigners » au Drennec, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

1- Adoption des procès-verbaux des conseils des 09/02 et 16/03 et présentation des procès-verbaux des bureaux des 02/03 et 05/04/2017

Le conseil, à l'unanimité, valide les procès-verbaux des conseils des 09 février et 16 mars et donne acte au Président des procès-verbaux des bureaux des 02 mars et 05 avril 2017.

2- Point sur les transferts de compétences

Un échange a lieu sur les prises ou transferts de compétences potentiels et nécessaires (Maison des Services au Public - MSAP, l'eau potable ou l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales) à la communauté au 01 janvier 2018. La mise en œuvre d'une décision appellerait, avant la fin de l'année 2017, le conseil de communauté et une majorité qualifiée des conseils municipaux à délibérer de façon concordante. A défaut, la CCPA perdrait le bénéfice de la Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée (350 000 €/an).

3- Avenant n°4 au contrat de territoire

Le 4<sup>ème</sup> avenant au contrat de territoire est plus particulièrement destiné à fixer les soutiens départementaux en fonctionnement pour l'année 2017 et à prendre acte de la création de communes nouvelles et des fusions d'intercommunalités mises en œuvre par l'application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

En dehors de ces évolutions, les soutiens récurrents en fonctionnement sont maintenus à l'identique. Pour la CCPA, une action est modifiée : Raccordement des eaux usées de Coat-Méal sur Bourg-Blanc (CT\_CCPA\_DAEEL\_03\_48) Montant du projet : 670 000 € / Montant plafond : 76 250 €. Financement 15 % + 10 % (Priorité 1 pour rejet station).

**Unanimité du conseil de communauté.**

4- Comptes administratifs et de gestion 2016

Les principaux éléments du budget principal sont :

Recettes de fonctionnement	12 652 552
Dépenses de fonctionnement (hors intérêt de la dette)	- 9 590 349
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 062 203</b>
Charges financières	- 34 706
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 027 497</b>
Remboursement en capital de la dette	158 000
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>2 869 497</b>

Le résultat de la section de fonctionnement sur l'exercice 2016 est de 2 029 864,16€ dont 982 197,93€ de reprise sur les provisions. Le report à nouveau 2015 s'élevait à 1 088 138,61€. Le résultat de clôture 2016 est donc 3 118 002,77€ qui va permettre de couvrir, en priorité, le besoin de financement de la section d'investissement.

En investissement, le résultat d'exécution global passe de -2 080 970€ en 2015 à - 587 121€ en 2016.

Concernant le budget collecte et traitement des déchets, un excédent de fonctionnement est constaté à hauteur de 33 328,32€ pour 2016. En investissement, le déficit s'élève à - 39 925,67€. Le résultat reporté de 2015 étant de - 199 450,70€, le résultat cumulé, fin 2016, est négatif de 239 376,37€.

Concernant le budget mouillages de l'Aber-benoît, l'excédent de fonctionnement s'élève à 10 841,29€ et l'excédent d'investissement à 533 845,39€. Le solde d'exécution négatif reporté est de – 517 338,45€ et l'excédent de fin d'exercice de 16 506,94€.

Concernant le budget service public d'assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement s'élève à 4 980,53€ avec un report 2015 de – 2 116,40€ et donc un résultat cumulé positif qui s'élève à 2 864,13€. Aucune dépense en investissement, les seules recettes étant des recettes d'ordre qui correspondent aux amortissements pour 1 842,25€.

Concernant le budget Zones d'Activités Economiques, la section de fonctionnement s'équilibre et l'excédent de fin d'exercice est de 492 151,29€. En investissement, 513 421€ d'opérations de stocks 2016 que l'on retrouve en recettes de fonctionnement.

**Unanimité du conseil de communauté.**

## 5- Affectation des résultats 2016

Conformément aux dispositions des nomenclatures comptables en vigueur, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2016.

**Unanimité du conseil de communauté.**

## 6- Décision modificative n°1

### \* Budget Principal :

En fonctionnement, l'excédent reporté correspond au virement prévisionnel au bénéfice de la section d'investissement. En section d'investissement, le solde d'exécution de l'année 2016 est couvert par l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Au titre des dépenses nouvelles d'équipement : 20 000 € pour la reprise des espaces de stationnement de la gare du Lac de Plabennec, 50 000 € pour les travaux de la pépinière d'entreprises, des travaux à intervenir pour 20 000 € et 123 000 € l'acquisition de véhicules de voirie. Pour financer : 280 000 € liés à une cession foncière, 30 000 € de reprise de matériel de voirie, et près de 590 000 € d'excédent capitalisé. Enfin, le virement de la section de fonctionnement, qui devrait s'établir à un peu plus de 2 500 000 €, cumulé à ces recettes nouvelles, permet de réduire le montant de l'emprunt d'équilibre inscrit lors de l'adoption du Budget Principal en février dernier de plus de 2 600 000 €. *L'emprunt réel à souscrire en 2017 s'établirait donc à 1 135 000 € si l'ensemble des opérations d'investissement sont réalisées en cours d'exercice.*

### \* Budget annexe collecte et traitement des déchets

Le solde d'exécution négatif reporté de la section d'investissement n'est pas compensé par l'excédent de fonctionnement capitalisé. Aussi, il convient d'augmenter la part de l'emprunt de 206 000 €, pour permettre l'équilibre du budget. Au total, ce sont près de 540 000 € que devra emprunter le budget annexe pour parvenir à financer ses dépenses d'investissement en 2017.

### \* Budget annexe de l'Aber Benoit

Ce budget annexe présente un excédent de clôture tant en fonctionnement qu'en investissement. De ce fait, les 2 800 € d'emprunt d'équilibre inscrits lors de l'adoption du budget primitif sont supprimés. Pour permettre l'équilibre de ce budget, un peu plus de 24 500 € sont inscrits en dépense d'investissement.

### \* Budget annexe du SPANC

De la même façon que le budget annexe de l'Aber Benoit, le Budget Spanc présente un excédent de clôture 2016 pour les deux sections. Ces résultats comptables favorables permettront l'acquisition d'un nouveau logiciel pour le service, ainsi que du matériel divers, dans la perspective de la création d'un poste supplémentaire de technicien au sein de ce service.

### \* Budget annexe ZAE

Le solde d'exécution reporté de la section d'investissement de ce budget annexe nécessite l'inscription d'une somme supplémentaire en emprunt (+ 513 920,97 €). Une DM n°2 interviendra en cours d'exercice

pour intégrer les éléments issus de la prochaine CLECT, qui portera sur la question du transfert des zones communales vers la CCPA.

### **Unanimité du conseil de communauté.**

#### 7- Modification du dispositif de versement des indemnités des élus

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs : L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction et la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,60 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

La délibération du Conseil communautaire de la CCPA, en date du 24 avril 2014, faisait référence expressément à l'indice brut terminal 1015. Aussi, une nouvelle délibération s'avère nécessaire, afin de viser non plus l'indice terminal 1022 mais « l'indice brut terminal de la fonction publique », une nouvelle modification de cet indice étant prévue pour janvier 2018.

### **Unanimité du conseil de communauté.**

#### 8- Validation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

À travers la loi NOTRe, le Gouvernement a souhaité renforcer l'accessibilité des services au public afin de mieux répondre aux usagers dont certains éprouvent des difficultés à accéder aux transports, aux commerces de proximité, aux services de santé, de l'emploi, et de manière générale aux services qu'ils soient publics ou privés. Dans ce sens, un chapitre de la loi sur la décentralisation est entièrement consacré à ce sujet en prévoyant la création de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Le schéma permet d'identifier et de hiérarchiser les services réellement essentiels du point de vue des habitants, de repérer les principales carences en matière de présence et d'accessibilité de ces services (analyse territoriale) et de proposer des solutions qui permettront d'apporter des réponses à ces manques identifiés et ce, dans un contexte de rationalisation de la présence physique des services publics et privés.

Le plan d'actions du schéma s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- Renforcer l'offre de santé et les conditions d'accès au service ;
- Faciliter l'accès et l'usage du numérique pour tous les publics et sur tous les territoires ;
- Favoriser la mobilité des usagers et des services ;
- Accompagner les publics en situation de fragilité en améliorant leur accès aux services ;
- Permettre à tous les habitant.e.s d'accéder aux services du quotidien.

### **Unanimité du conseil de communauté.**

#### 9- Nouvelle organisation du service à l'utilisateur et modification du règlement de la collecte des déchets

Dans le cadre de l'application du décret du 10 mars 2016, la mise en place de conteneurs de points d'apport volontaire (PAV) dans les conditions de l'organisation de la collecte, permet à la communauté de communes de supprimer la collecte hebdomadaire en porte à porte des derniers particuliers (seuls 273 foyers sur 19 600 sont en collecte hebdomadaire) pour ne maintenir que la collecte bi-mensuelle en porte à porte.

La nouvelle organisation permettra de réduire le parc de véhicule en supprimant un camion de collecte. Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers du service, une opération de communication sera menée sur le territoire. Cette nouvelle organisation de la collecte permet de proposer une restructuration du service, en concertation directe avec les agents. Les agents sont associés à ce projet afin de définir de nouveaux circuits de tournées.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet, la facturation sera modifiée pour les ménages, tandis que la collecte au choix et les RS seront maintenues pour l'été. Pour les professionnels, les collectes d'une fréquence supérieure à 2 fois semaine seront supprimées. Elles concernent 11 professionnels. La collecte du samedi sera ainsi supprimée.

### **Unanimité du conseil de communauté.**

## 10- Demande de renforcement de l'aide financière à la pratique du nautisme par les écoles

Le Département du Finistère a récemment fait le choix de ne plus subventionner la voile scolaire dispensée aux élèves de premier degré, considérant que ce soutien relevait du bloc communal. Pour rappel, le Département intervenait à hauteur de 1,40 € par élève et par séance.

Quatre scénarios avaient alors été proposés au bureau de la CCPA :

- La CCPA se substitue au Département, et prend en charge l'euro quarante (1,40 €) par élève de premier degré,
- Les communes et la CCPA se « partagent » l'euro quarante (1,40 €) par élève de premier degré,
- Les communes, les écoles et la CCPA contribuent à hauteur d'un tiers chacune de l'euro quarante (1,40 €) par élève de premier degré,
- La CCPA maintient la participation à 5,92 €.

Le bureau avait à l'unanimité émis un avis favorable à se substituer au Département et à prendre en charge l'euro quarante.

**Unanimité du conseil de communauté.**

## 11- Attribution d'une subvention pour le festival « Paroles en Wrac'h »

Le festival « Paroles en Wrac'h » est né en 2009 de la volonté des communes de Landéda, Lannilis et Plouguerneau. En 2012, Bourg-Blanc a intégré le festival ; suivi par Coat-Méal, Le Drennec, Plabennec, Plouguin et Plouvien en 2013 et enfin Saint-Pabu en 2014.

Pour l'organisation de l'édition 2017 du festival paroles en Wrac'h, la commune de Landéda s'est portée volontaire pour assurer le suivi administratif et financier du projet. Le festival se déroulera du 26 au 30 avril 2017. Des spectacles différents à destination des adultes et des enfants seront proposés.

Le conseil est invité à se prononcer sur les modalités d'implication de la CCPA dans l'organisation du festival Paroles en Wrac'h 2017 et notamment le soutien de cet événement par la prise en charge de la moitié du coût de l'opération (à savoir 5121,05€), l'autre moitié étant prise en charge proportionnellement au nombre d'habitant des communes arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Unanimité du conseil de communauté.**